

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉMARCHAGES

Mise en garde des commerçants

Depuis quelques jours, les commerçants annéciens sont démarchés par mail par le site *Annecy-ville.fr*. Ce dernier propose des offres de partenariat payantes en échange de visibilité, via des articles et bannières sur ce site ou des relais sur Facebook.

La Ville d'Annecy tient à rappeler qu'il ne s'agit pas de son site officiel (www.annecy.fr) mais relève bien d'une initiative privée, et appelle les commerçants à la plus grande vigilance.

Le seul référencement possible aujourd'hui sur le site de la Ville concerne la cartographie interactive des commerces ouverts de proximité, <https://www.annecy.fr/503-des-commerçants-de-proximite-a-votre-service.htm>, service gratuit disponible pour les commerçants annéciens.

Par ailleurs, la Ville d'Annecy et le Grand Annecy travaillent actuellement sur une solution de commerce en ligne à proposer aux commerçants annéciens et de l'agglomération.